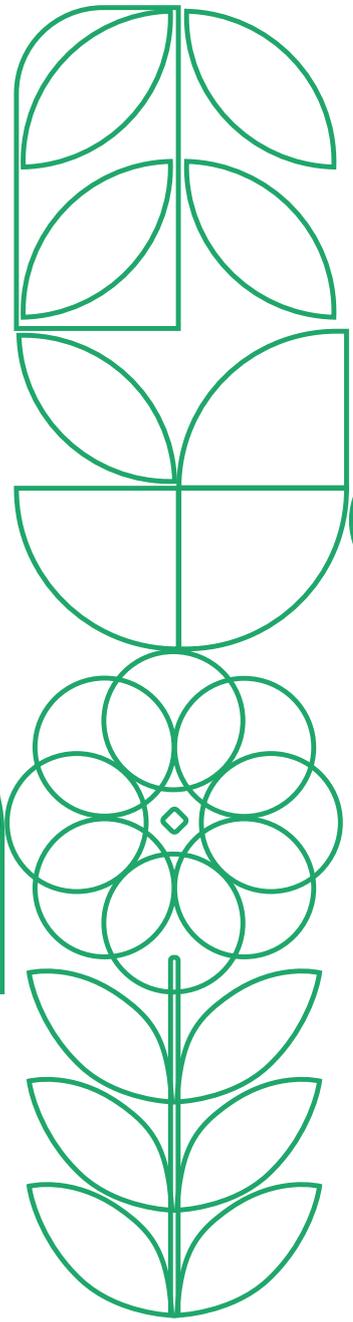
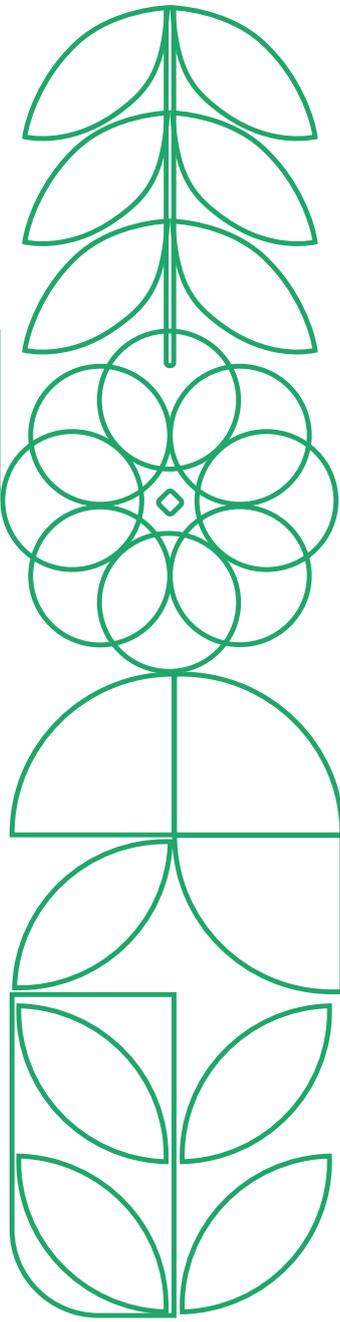
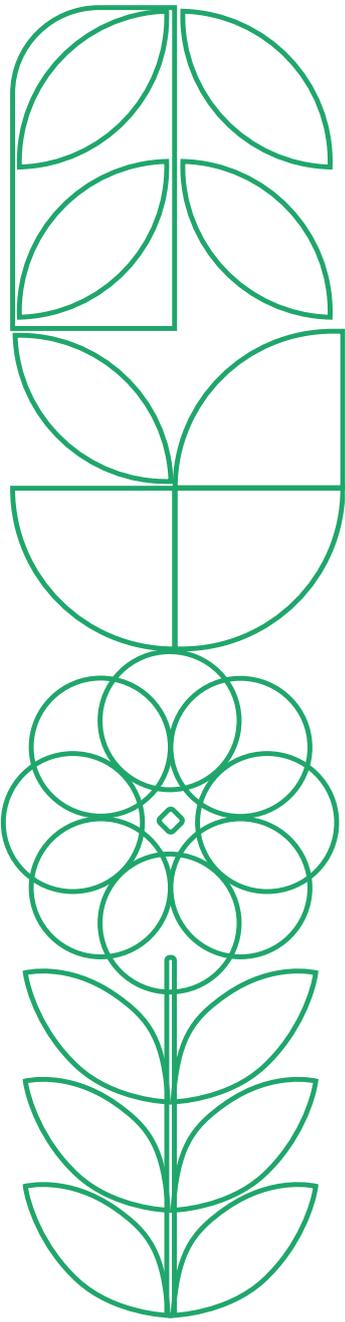
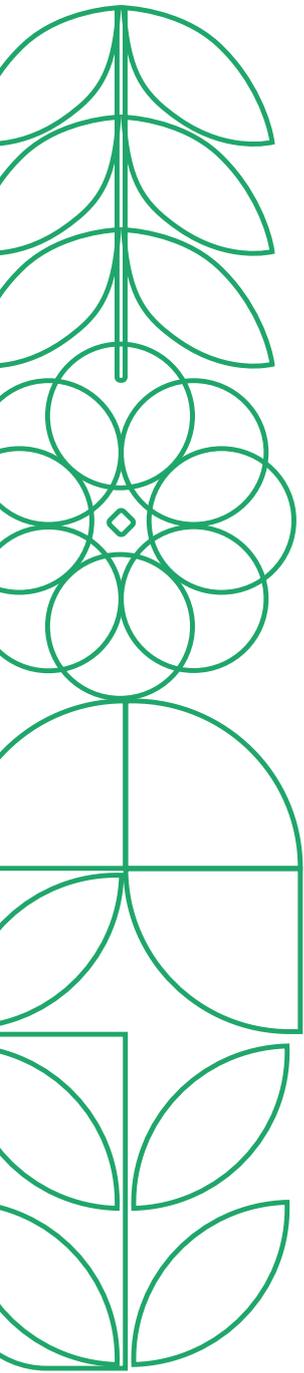


Semences d'Avenir

Politiques Agricoles Brésiliennes





**Texte**

Programme alimentaire mondial (PAM) de la République du Congo
Gabriel Specht

Coordination

Programme alimentaire mondial (WFP) de la République du Congo
Nadia Tavares Goodman
Centre d'Excellence contre la Faim (WFP) au Brésil
Maria Giulia Senesi

Révision

Agence Brésilienne de Coopération (ABC)
Claudia Caçador
Janaina Plessmann
Riffat Iqbal

Centre d'Excellence contre la Faim (WFP) au Brésil
Daniela Costa
Maria Giulia Senesi

Fonds National de Développement de l'Éducation (FNDE)
Cássia Buani
Felipe Albuquerque
Márcia Sartori

Ministère du Développement Agricole et de l'Agriculture Familiale (MDA)
Aline Cristino Figueiredo
Jordana Avila
Julian Perez Cassarino
Roseli Oneide Zerbinato

Programme Alimentaire Mondial (PAM) de la République du Congo
Nadia Tavares Goodman
João Cavalcante
Souleymane Berthe

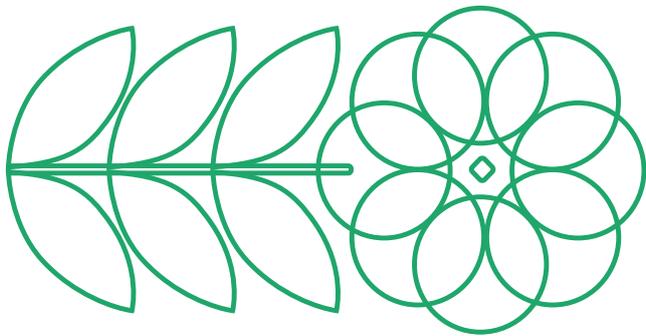
Traduction

Centre d'Excellence contre la Faim (WFP) au Brésil
Beatriz Pimentel

Conception graphique et mise en page

Centre d'Excellence contre la Faim (WFP) au Brésil
Maria Clara Franco Ferreira

Photo de couverture © WFP/Gabriela Moreno
Publié en juin 2025.



Index

Introduction	5
Agriculture au Brésil	6
Profil des agriculteurs	8
Principaux produits de l'agriculture familiale	8
Principaux instruments de la politique agricole pour l'agriculture familiale	8
1 Achats publics de denrées alimentaires provenant de l'agriculture familiale	10
Programme National d'Alimentation Scolaire (PNAE)	11
Programme d'acquisition de denrées alimentaires (PAA)	13
2 Accès à la terre	17
3 Extension rurale et assistance technique	18
4 Crédit rural : le Pronaf	20
5 Recherche agricole	22
6 Conclusion	24
7 Bibliographie	24

Introduction

La promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le renforcement de l'agriculture familiale sont des défis majeurs pour le développement durable en République du Congo. Dans un contexte de demande alimentaire croissante et de nécessité de valoriser la production locale, des politiques publiques efficaces et des initiatives stratégiques sont indispensables pour garantir l'accès des petits agriculteurs aux marchés et améliorer la nutrition des communautés.

Le projet « **Renforcement de l'accès aux marchés locaux pour les petits producteurs de la République du Congo par la coopération Sud-Sud** » est un effort conjoint entre le Fonds Inde, Brésil et Afrique du Sud pour lutter contre la faim et la pauvreté (Fonds IBSA), les gouvernements de la République du Congo et du Brésil, et le Programme alimentaire mondial (PAM) dans le **but de soutenir la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire en République du Congo sur la base d'achats locaux.**

Le renforcement de l'agriculture familiale et l'intégration des petits producteurs dans les marchés institutionnels sont des défis pour la **sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement rural en République du Congo**. Pour soutenir ce processus, le gouvernement congolais a exprimé le besoin d'apprendre et d'adapter les expériences réussies d'autres pays, tels que le Brésil, où des politiques publiques robustes ont stimulé l'inclusion productive des agriculteurs familiaux et la fourniture de programmes sociaux tels que l'alimentation scolaire.

Ce manuel est destiné aux décideurs et aux fonctionnaires du secteur public afin de les informer sur les principales politiques agricoles brésiliennes en faveur de l'agriculture familiale notamment les mécanismes d'achat institutionnels, l'accès au crédit rural, l'assistance technique et la recherche agricole.

Sur la base de l'expérience d'institutions telles que l'Institut National de la Colonisation et de la Réforme Agraire (Incra), la Compagnie Nationale d'Approvisionnement (Conab), l'Entreprise Brésilienne de Recherche Agricole (Embrapa), le Ministère du Développement Agraire et de l'Agriculture Familiale (MDA) et Ministère du Développement et de l'Assistance Sociale, de la Famille et de la lutte contre la faim (MDS), et l'Agence Nationale d'Assistance Technique et de Vulgarisation Rurale (Anater), ainsi que des politiques et programmes publics tels que le Programme National de Renforcement du Développement de l'Agriculture Familiale (Pronaf), le Programme d'Acquisition de denrées alimentaires (PAA) et le Programme National d'Alimentation Scolaire (PNAE), le Brésil a structuré un ensemble d'initiatives qui promeuvent le développement rural durable et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En partageant ces enseignements, ce document vise à contribuer à l'élaboration de stratégies efficaces en République du Congo, au renforcement des institutions ainsi qu'à la promotion de politiques qui améliorent l'accès des agriculteurs familiaux aux marchés locaux.

Bonne lecture !

AGRICULTURE AU BRÉSIL

L'agriculture est un pilier essentiel de l'économie brésilienne, jouant un rôle crucial dans **la croissance économique et le développement social du pays**.

L'agriculture brésilienne se distingue par sa grande variété de cultures, allant des **produits agricoles de base**, principalement destinés à l'exportation, que pour le soutien à **l'agriculture familiale**, qui est fondamentale pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population brésilienne.

IMPORTANCE ÉCONOMIQUE

L'agriculture représente environ **5% du PIB** (Produit Intérieur Brut) du Brésil, mais si l'on y ajoute l'agro-industrie et d'autres secteurs connexes, ce chiffre atteint environ **20 % du PIB**.

En outre, le secteur agricole représente **près de la moitié des exportations brésiennes**, en particulier le soja, le maïs, le sucre, le café, le bœuf et le porc. Le Brésil est l'un des plus grands producteurs et exportateurs de denrées alimentaires au monde, ce qui fait de l'agriculture un secteur stratégique pour l'économie nationale et le commerce extérieur.

PRINCIPAUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

Le Brésil dispose d'une vaste zone de production agricole, estimée à environ 80 millions d'hectares (IBGE, 2017). Les principales cultures agricoles destinées à l'exportation :



Soja

Principal produit d'exportation, le Brésil étant le plus grand producteur mondial.



Maïs

Essentiel pour la production d'aliments pour animaux, avec une utilisation marginale pour l'alimentation humaine.



Café

Le Brésil reste le premier producteur et exportateur mondial de café.



Canne à sucre

Base de la production de sucre et d'éthanol, elle a un impact majeur sur les marchés nationaux et internationaux.



Coton

Le pays est l'un des plus grands exportateurs de coton au monde.



Bœuf, porc et poulet

Le bétail contribue de manière significative à l'agenda des exportations, le Brésil étant en tête pour les exportations de bœuf et de poulet.

PROFIL DES AGRICULTEURS

En général, les agriculteurs brésiliens peuvent être classés en deux catégories distinctes : les agriculteurs familiaux et les agriculteurs commerciaux.

Selon le dernier recensement agricole, bien que les établissements d'agriculture familiale n'occupent que 23 % de l'espace rural, ils représentent environ 70 % des établissements ruraux et 67 % de la main-d'œuvre employée dans les zones rurales (IBGE, 2017).

En outre, l'agriculture familiale est à l'origine de la majeure partie des aliments consommés sur le marché intérieur. On estime que 70 % des aliments consommés par les Brésiliens sont produits par l'agriculture familiale, qui joue un rôle fondamental dans la sécurité alimentaire.

Qui sont les agriculteurs familiaux ?

Au Brésil, la loi définit officiellement le statut d'agriculteur familial en se basant sur quatre critères principaux

- 1 Zone** : Ils possèdent des biens ruraux comportant jusqu'à quatre modules fiscaux (le module fiscal varie selon la région, mais il est généralement compris entre 5 et 110 hectares) ;
- 2 Main-d'œuvre** : la plupart des activités de production doivent être réalisées par les membres de la famille ;
- 3 Revenu** : la majorité des revenus de la famille doit provenir de l'agriculture dans l'établissement lui-même ; et
- 4 Gestion** : le noyau familial doit être responsable de la gestion de l'entreprise.

Ce profil de production va des petits agriculteurs qui cultivent pour leur propre consommation à ceux qui participent aux marchés locaux et régionaux, reflétant ainsi une grande diversité de réalités.

PRINCIPAUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

Les principaux produits issus de l'agriculture familiale sont :



Haricots

Environ 70 % des haricots consommés au Brésil sont produits par des agriculteurs familiaux.



Légumes et fruits

Les petits agriculteurs cultivent une grande variété de fruits, de légumes et de légumes.



Lait et produits laitiers

La production de lait est fortement dominée par l'agriculture familiale.



Café

Les exploitations familiales du sud-est et du nord-est du Brésil cultivent du café, contribuant ainsi au marché intérieur et à l'exportation.



Manioc

Culture largement répandue chez les agriculteurs familiaux, en particulier dans le nord-est.

IDENTIFICATION DES AGRICULTEURS FAMILIAUX

Le Brésil dispose d'un registre des bénéficiaires des politiques de soutien à l'agriculture familiale, appelé **Registre National de l'Agriculture Familiale (CAF)**.

Les agriculteurs individuels (personnes physiques), les entreprises rurales et les associations d'agriculteurs familiaux (personnes juridiques) sont enregistrés auprès du CAF.

L'inscription au CAF est une condition d'accès aux politiques publiques visant à développer et à renforcer l'agriculture familiale, telles que le crédit rural, l'assistance technique et les programmes d'achat public de denrées alimentaires.



PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE AGRICOLE POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE

Pour soutenir et promouvoir le développement agricole, le Brésil utilise une série d'instruments de politique agricole destinés à l'agriculture familiale. Nous en présentons cinq ci-dessous.

- 1 Achats publics de denrées alimentaires provenant de l'agriculture familiale :** initiatives telles que l'achat de denrées alimentaires pour constituer des stocks par le biais d'un processus d'achat simplifié, et achats auprès de l'agriculture familiale pour le **PNAE** et le **PAA**.
- 2 Accès à la terre :** l'**Incra** est responsable de la régularisation des terres au Brésil. La réforme agraire favorise la redistribution des terres avec une sécurité juridique pour les agriculteurs familiaux.
- 3 Vulgarisation rurale :** par l'intermédiaire de l'**Anater**, le gouvernement forme les petits agriculteurs en leur transmettant des connaissances techniques, éducatives et organisationnelles afin d'améliorer la productivité et la durabilité des pratiques agricoles.
- 4 Crédit rural :** prévu par le **Plan Safra**, le crédit rural est disponible à la fois pour l'investissement et pour le calcul du coût de la production agricole. Les lignes de crédit rural sont disponibles à la fois auprès des banques publiques et des banques commerciales (voir la section sur le Pronaf).
- 5 Recherche agricole :** l'**Embrapa** développe des technologies et des méthodes qui augmentent la productivité, favorisent la durabilité et améliorent la qualité des produits agricoles.

 Achats de denrées alimentaires	▶ Institutions publiques	▶ <i>Achat de denrées alimentaires pour la consommation ou la formation de stocks.</i> ▶ <i>Simplification du processus d'achat pour faciliter la participation de l'agriculture familiale.</i>
 Accès à la terre	▶ Institut National de la Colonisation et de la Réforme Agrarie (Incra)	▶ <i>Régularisation foncière au Brésil.</i> ▶ <i>Enregistrement des propriétés rurales.</i>
 Vulgarisation rurale	▶ Agence Nationale d'Assistance Technique (Anater)	▶ <i>Coordination de l'assistance technique et de la politique de vulgarisation rurale.</i> ▶ <i>Travail direct auprès des producteurs, principalement de l'agriculture familiale</i>
 Crédit	▶ Institutions du système bancaire national	▶ <i>Mise à disposition de lignes de crédit pour les investissements et le financement de production.</i> ▶ <i>Mise en œuvre par le biais de banques commerciales, responsables des transactions financières.</i>
 Recherche	▶ Corporation Brésilienne de Recherche Agricole (Embrapa)	▶ <i>Recherche agricole, avec des centres de recherche dans tout le Brésil.</i> ▶ <i>Centres de recherche consacrés à des thèmes spécifiques dans la région.</i>



1

Achats publics de denrées alimentaires provenant de l'agriculture familiale

Les programmes de marchés publics pour les produits alimentaires issus de l'agriculture familiale au Brésil visent à soutenir ces producteurs en garantissant des marchés tout en promouvant la **sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population**.

Ces programmes encouragent l'inclusion sociale et le développement durable dans les zones rurales. Les principaux programmes sont les suivants :

Le **PNAE** vise à garantir des repas scolaires aux élèves inscrits dans toutes les étapes et modalités de l'enseignement public de base, en contribuant à leur croissance et à leur développement biopsychosocial, à l'apprentissage, aux résultats scolaires et à la formation d'habitudes alimentaires saines. Depuis 2009, le programme stipule qu'au moins **30 % du montant reversé par le gouvernement fédéral doit aller aux États, aux municipalités et aux institutions fédérales pour l'achat de produits issus de l'agriculture familiale**.

Le **PAA** est une politique publique qui achète des denrées alimentaires pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que pour le réseau d'aide sociale, les installations publiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle et le réseau d'éducation publique et philanthropique. **Ces achats sont effectués directement auprès d'agriculteurs familiaux individuels ou de leurs organisations (coopératives et associations)**.



Les achats de denrées alimentaires provenant de l'agriculture familiale dans le cadre de l'PAA et du PNAE sont effectués de préférence par le biais d'un appel d'**offres public**, un instrument créé pour faciliter les achats de manière simplifiée en **renonçant aux appels d'offres**.

PROGRAMME NATIONAL D'ALIMENTATION SCOLAIRE (PNAE)



Le PNAE stipule qu'au moins 30 % des ressources transférées par le gouvernement fédéral aux États, au District fédéral, aux municipalités et aux écoles fédérales doivent être utilisées pour l'achat de denrées alimentaires directement auprès des exploitations agricoles familiales et des petits entrepreneurs ruraux ou de leurs organisations, en donnant la priorité aux colonies issues de la réforme agraire, aux communautés traditionnelles autochtones, aux communautés quilombolas et aux groupes formels et informels de femmes. À cette fin, il autorise le recours à une procédure administrative formelle et simplifiée appelée « appel public ».

Récemment, le gouvernement fédéral a promulgué une loi qui donne la priorité aux groupes formels et informels de femmes issues de l'agriculture familiale dans l'achat de denrées alimentaires. Selon cette disposition, au moins 50 % des ventes familiales doivent être effectuées au nom des femmes. Ainsi, le PNAE contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des élèves et renforce l'économie locale, en encourageant la production durable et en valorisant les agriculteurs et agricultrices familiaux.

©WFP/Ana Mascarenhas



Qui sont les responsables de la mise en œuvre du PNAE ?

1 Fonds de Développement de l'Éducation Nationale (FNDE)

Entité autonome du ministère de l'Éducation chargée de la gestion nationale du PNAE, elle transfère des ressources fédérales supplémentaires aux États, aux municipalités et aux écoles fédérales. En outre, elle établit les normes techniques et les lignes directrices du programme, contrôle l'utilisation des ressources, offre une formation et des conseils aux organismes d'exécution et aux conseils, en partenariat avec les Centres collaborateurs pour l'alimentation et la nutrition scolaire (Cecane), et contrôle la réalisation des objectifs du PNAE.

2 Entités d'exécution (secrétariats à l'éducation des États et des municipalités et écoles fédérales)

Responsables du fonctionnement du programme, elles reçoivent et gèrent les ressources financières transmises par le FNDE et contribuent au programme avec leurs propres ressources. Ils planifient l'achat des aliments (dont au moins 30 % des produits proviennent de l'agriculture familiale), garantissent les conditions de préparation et d'offre des repas dans les écoles et rendent compte au FNDE.

3 Conseils de l'Alimentation Scolaire (CAE)

Ils supervisent l'exécution du PNAE au niveau local, contrôlent les achats de denrées alimentaires (y compris celles provenant de l'agriculture familiale), veillent à ce que des menus adéquats et nutritifs soient servis aux élèves comme prévu et émettent des avis sur la responsabilité (*accountability*) des organisations d'exécution vis-à-vis du FNDE. Sa composition comprend un représentant de l'exécutif, deux représentants des travailleurs de l'éducation et des étudiants, deux représentants des parents et/ou tuteurs des étudiants et deux représentants des organisations civiles organisées (telles que les comités de développement et les organisations d'agriculture familiale). Chaque membre doit avoir un suppléant issu du même segment.

Au niveau national, deux instances collégiales jouent un rôle important dans la gestion du PNAE :

1 Comité de gestion

Le comité de gestion a été recréé afin de développer des actions interministérielles spécifiques pour qualifier et augmenter le pourcentage de denrées alimentaires achetées directement auprès de l'agriculture familiale, afin de répondre aux exigences du menu de l'alimentation scolaire. Il réunit des membres de différents ministères et organismes gouvernementaux, tels que le ministère du développement agricole et de l'agriculture familiale ; de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement ; de la pêche et de l'aquaculture ; du développement et de l'assistance sociale, de la famille et de la lutte contre la faim ; de la santé ; des peuples indigènes ; de l'égalité raciale, de la CONAB et d'autres encore.

2 Groupe consultatif

Également recréé en 2023, le Groupe consultatif œuvre en faveur de la mise en place d'actions conjointes visant à promouvoir la qualification du processus d'acquisition de denrées alimentaires directement auprès des exploitations agricoles familiales afin de répondre à la demande. Cet organe collégial réaffirme les valeurs de citoyenneté et de démocratie, et joue un rôle fondamental dans la défense du droit à l'alimentation scolaire. Il est composé de représentants de la société civile, notamment d'associations d'agriculteurs, d'extracteurs, de quilombolas, d'indigènes, de coopératives et de conseillers en alimentation scolaire. Y participent également des représentants du Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (Consea), de l'Union nationale des dirigeants municipaux de l'éducation (Undime) et du Conseil national des secrétaires à l'éducation (Consed), entre autres.

PROGRAMME D'ACQUISITION DE DENRÉES ALIMENTAIRES (PAA)



Le Programme d'acquisition d'aliments (PAA) a été créé en 2003 dans le cadre du programme Fome Zero (Faim Zéro) et vise à renforcer la production agricole familiale et à élargir l'accès à une alimentation saine et adéquate, en particulier pour les populations les plus vulnérables, en favorisant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il se distingue par le fait qu'il dispense les produits issus de l'agriculture familiale de l'obligation de passer par un appel d'offres, ce qui facilite la participation des agriculteurs. Le programme fonctionne grâce à ses propres mécanismes d'appel d'offres, de sélection, de passation de marchés et de reddition de comptes, adaptés à la réalité de l'agriculture familiale.

Découvrez les modalités du PAA :



Achat avec don simultané (CDS)

Permet d'acheter des denrées alimentaires à des agriculteurs familiaux pour les distribuer à des personnes en situation d'insécurité alimentaire, par l'intermédiaire d'institutions publiques et privées à but non lucratif telles que des écoles, des crèches, des refuges et des banques alimentaires.



Constitution de stocks

Soutien aux organisations agricoles familiales pour la constitution de stocks alimentaires au niveau de propriété rurale ou dans les coopératives et les centres de production, afin de faciliter la commercialisation sur les marchés locaux et régionaux. Soutien à la création de stocks alimentaires par les organisations de fournisseurs, en vue d'une commercialisation ultérieure et d'un retour des ressources au gouvernement ou d'un paiement, par le biais de la livraison de produits, pour le développement d'actions de sécurité alimentaire et nutritionnelle.



Achat direct

La Conab achète des produits aux agriculteurs familiaux à différentes fins, telles que la régulation et la durabilité des prix, la constitution de stocks réglementaires et stratégiques, la fourniture et la distribution de denrées alimentaires dans des situations d'urgence ou de calamité publique ou pour répondre à des demandes spécifiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Contrairement à la constitution de stocks, la Conab est propriétaire des produits achetés.



Incitations à la production et à la consommation de lait (PAA Lait)

Ce programme vise à renforcer la chaîne de production du lait (bovin et caprin) par les agriculteurs familiaux et à le distribuer aux populations vulnérables.



Achats institutionnels

Cette disposition prévoit l'achat de produits issus de l'agriculture familiale pour répondre aux demandes de denrées alimentaires ou de matériel de multiplication des organismes publics fédéraux et des entreprises. Elle établit que ces organismes d'achat doivent consacrer au moins 30 % de leur budget à l'achat de denrées alimentaires provenant de l'agriculture familiale. Elle crée des instruments juridiques permettant aux institutions publiques d'acheter des denrées alimentaires directement auprès de l'agriculture familiale pour approvisionner les hôpitaux, les universités et autres établissements fédéraux d'enseignement supérieur et de recherche, les prisons, les casernes, les bureaux publics, entre autres.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

Nous expliquons ci-dessous chaque modalité du PAA en détail :



Achat avec don simultané

La modalité PAA Achat avec Don Simultané (CDS) consiste à acheter des denrées alimentaires à des exploitations agricoles familiales et à les distribuer directement aux personnes en situation d'insécurité alimentaire, par l'intermédiaire d'institutions publiques ou d'organismes d'aide sociale tels que des écoles, des crèches, des banques alimentaires et des centres d'hébergement.

Le CDS prévoit également l'achat de semences, de plants et de boutures auprès d'organisations d'agriculture familiale pour les donner aux familles d'agriculteurs en situation de vulnérabilité sociale ou de calamité publique.

Responsabilités

- **Conab** : chargée de lancer des appels publics au niveau national pour acheter des denrées alimentaires directement auprès d'agriculteurs ou d'organisations d'agriculteurs familiaux ;
- **Gouvernement des États et des municipalités** : signer des accords avec le gouvernement fédéral ou mettre en œuvre des actions complémentaires avec leurs propres ressources ;
- **Institutions bénéficiaires** : organisent la distribution de denrées alimentaires aux personnes ou aux communautés en situation de vulnérabilité ; et
- **Les agricultrices familiales et agriculteurs familiaux et leurs organisations collectives** : ils élaborent des projets de vente pour participer aux appels publics. Les projets décrivent l'identité des agriculteurs, les types de produits, le volume de production et la fréquence des livraisons, ainsi que les institutions qui recevront les denrées alimentaires.



Formation des stocks

Il soutient les organisations agricoles familiales, telles que les coopératives et les associations, dans la constitution et le maintien de stocks alimentaires, ce qui leur permet de mieux contrôler la commercialisation sur les marchés locaux et régionaux.

Contrairement à la modalité d'achat direct de le PAA (expliquée plus loin), les produits restent la propriété des organisations, ce qui permet de les vendre à des moments plus opportuns, à de meilleurs prix et avec une plus grande compétitivité.

Le gouvernement achète les produits à l'avance et les organisations ont jusqu'à 12 mois pour restituer les fonds en valeur (avec un facteur de correction monétaire) ou en produits, lorsque cela est dans l'intérêt de l'administration publique.

Responsabilités

- **Conab** : conclut des contrats au niveau national pour l'acquisition de stocks et établit les conditions de leur commercialisation ultérieure.
- **Organisations d'agriculteurs familiaux et d'agricultrices familiales** : coopératives ou associations bénéficiaires du programme qui élaborent des projets pour la CONAB, stockent et commercialisent les produits en suivant les règles établies.



Achat Direct

La modalité d'achat direct PAA implique l'acquisition directe de produits de l'agriculture familiale par la Compagnie Nationale d'Approvisionnement.

La Conab utilise les aliments achetés, qui deviennent sa propriété, pour des actions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec distribution dans des programmes sociaux, ainsi que pour des initiatives de régulation du marché et la fourniture de stocks stratégiques.

Responsabilités

- **Conab** : lance des appels publics pour l'achat de produits issus de l'agriculture familiale. Elle achète directement les produits, qui sont ensuite stockés dans ses unités ou dans des lieux sous contrat, et gère la logistique et l'élimination des denrées alimentaires achetées.
- **Organisations d'agriculteurs familiaux et d'agricultrices familiales** : coopératives et associations qui participent à des appels d'offres publics en soumettant des propositions de vente et en livrant les produits achetés à la Conab, en respectant les critères de qualité et de quantité spécifiés dans les appels d'offres.



Encourager la production et la consommation de lait (PAA lait)

La modalité PAA Lait vise à acquérir le lait auprès des agriculteurs familiaux et à le distribuer aux populations vulnérables, telles que les enfants, les personnes âgées et les femmes enceintes, par l'intermédiaire d'institutions de protection sociale et de programmes sociaux.

Responsabilités

- **Les gouvernements des États et des municipalités** : ils achètent le lait transformé, généralement en partenariat avec le gouvernement fédéral, et organisent sa distribution aux institutions qui desservent les populations vulnérables.
- **Agriculteurs familiaux et agricultrices familiales et leurs organisations collectives** : garantir l'approvisionnement en lait conformément aux normes de qualité établies.



Achats institutionnels

Les achats institutionnels exigent que les institutions publiques telles que les universités, les hôpitaux, les casernes, les prisons et autres utilisent au moins 30 % de leur budget pour acheter des denrées alimentaires provenant de l'agriculture familiale.

Il peut être réalisé par le biais d'un appel public, ce qui simplifie l'intégration des agriculteurs familiaux dans le marché alimentaire et favorise le développement local.

Responsabilités

- **Les institutions publiques** : élaborent et publient des appels d'offres publics, détaillant les quantités et les spécifications des denrées alimentaires demandées ; évaluent et sélectionnent les projets de vente présentés par les organisations d'agriculteurs familiaux.
- **Les agriculteurs familiaux et agricultrices familiales et leurs organisations collectives** : ils élaborent les projets de vente et veillent à ce que les denrées alimentaires soient livrées conformément aux appels d'offres.

2

Accès à la terre

La politique foncière du Brésil vise à promouvoir l'accès à la terre, à lutter contre la concentration des terres, à régulariser les terres et à arbitrer les conflits agraires. L'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire est le principal responsable de la mise en œuvre de cette politique.

La question foncière au Brésil trouve ses racines dans la structure coloniale, consolidée par la loi foncière de 1850, qui a institutionnalisé la propriété privée et exclu les travailleurs de l'accès à la terre.

Fondée en 1970, l'Incra s'est d'abord concentrée sur l'occupation de l'Amazonie et la régularisation des terres dans les régions d'expansion agricole. Dans les années 1980 et 1990, elle a commencé à se concentrer sur la redistribution des terres et la **mise en place d'établissements ruraux**. Depuis les années 2000 l'Incra travaille sur des projets de **régularisation foncière et de développement durable**.

Quelles sont les actions menées par l'Incra ?

Identification et attribution des terres pour la réforme agraire

L'Incra réalise des enquêtes pour évaluer le degré de productivité des propriétés et mène des procédures légales d'expropriation en partenariat avec le système judiciaire. Il met également en œuvre des projets de colonisation rurale, en offrant des infrastructures et un soutien technique.

Soutien au développement des établissements ruraux

Après avoir redistribué les terres, l'Incra met en œuvre des politiques visant à garantir que les colons sont en mesure de produire. Il s'agit notamment de favoriser l'accès au crédit rural et à l'assistance technique, et de construire des infrastructures telles que des routes et des systèmes d'approvisionnement en eau. Elle veille également au respect de la fonction sociale des terres.

Régularisation foncière

L'Incra travaille à la régularisation des terres publiques fédérales qui ont été occupées de manière irrégulière, en accordant des titres de possession ou de propriété aux petits agriculteurs, aux communautés traditionnelles et aux quilombolas.

Médiation des conflits agraires

L'Incra participe à la médiation des conflits fonciers, assure la liaison avec les agences de sécurité publique et encourage le dialogue avec les mouvements sociaux et les syndicats ruraux.

3

Assistance technique et vulgarisation rurale

Les services d'assistance technique et de vulgarisation rurale (ATER) ont été créés pour offrir des conseils techniques, des formations et un soutien en vue d'améliorer la production agricole familiale.

En plus de fournir aux agriculteurs des connaissances techniques et managériales qui favorisent leur autonomie, ATER donne la priorité aux populations historiquement vulnérables et améliore leur accès aux politiques publiques et aux marchés. ATER encourage également les pratiques agroécologiques et la production d'aliments destinés à l'autoconsommation et à l'approvisionnement des marchés locaux et régionaux.

Historique de la politique d'ATER au Brésil

- **1940 Création des services de vulgarisation rurale :**
Les services de vulgarisation agricole ont été créés dans les années 1940, initialement destinés aux grands producteurs, dans le but de moderniser l'agriculture et d'augmenter la productivité, souvent au détriment de la durabilité.
- **postérieurs à 1988 Changements**
La Constitution de 1988 a reconnu l'importance économique et sociale de l'agriculture familiale, soulignant la nécessité de la soutenir, ce qui a conduit à l'élargissement de l'aide afin d'inclure des pratiques durables et de renforcer ce secteur.
- **2010 Loi d'ATER**
La Politique nationale d'ATER a été mise en place, donnant la priorité à l'aide aux agriculteurs familiaux, aux communautés traditionnelles et aux colons issus de la réforme agraire, et établissant des lignes directrices pour une assistance technique et une vulgarisation rurale participative, décentralisée et inclusive.
- **2014 Création d'Anater**
L'Agence nationale pour l'assistance technique et la vulgarisation rurale a été créée pour moderniser et intégrer les services d'ATER, en faisant le lien entre les politiques publiques et les institutions locales de vulgarisation rurale.

Agence Nationale pour l'Assistance Technique et la Vulgarisation Rurale



Créée en 2014, l'Anater est chargée de **coordonner, d'articuler et de promouvoir la qualification des services d'ATER au Brésil**, en veillant à ce que les agriculteurs familiaux aient accès aux technologies, aux connaissances et aux politiques publiques.

Son mandat comprend l'élaboration de plans nationaux pour les services ATER, la coordination interinstitutionnelle, la formation des agents ATER, la promotion du transfert de nouvelles technologies aux agriculteurs familiaux et le suivi des services fournis par les organisations ATER.

Organisations d'ATER

Les entités ATER comprennent des organismes publics et municipaux ainsi que des organisations privées accréditées qui travaillent directement avec les producteurs ruraux. Elles agissent de manière décentralisée, en fournissant une assistance appropriée aux besoins locaux, telle que l'orientation technique et la formation aux pratiques agricoles, à la gestion et à la commercialisation. Elles favorisent l'intersectorialité, le soutien aux coopératives et la coordination avec d'autres politiques publiques, tout en diffusant les innovations technologiques et en encourageant les pratiques qui respectent l'environnement et améliorent la durabilité de la production.

Action intersectorielle des entités d'ATER

Pour promouvoir le développement rural, l'une des caractéristiques des organisations ATER est l'approche intégrée avec les différentes politiques publiques et les différents secteurs.

Cette intersectorialité intervient dans des domaines tels que la commercialisation des produits alimentaires, le crédit rural et les programmes de financement, l'attribution de titres de propriété, la récupération des zones dégradées et la promotion de la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.



4 Crédit rural : le PRONAF

Le programme national de renforcement de l'agriculture familiale (Pronaf) offre des lignes de crédit accessibles afin que les agriculteurs familiaux puissent **investir dans la production, moderniser leurs pratiques et garantir leur durabilité économique et sociale**.

Pour accéder au crédit, le producteur rural doit présenter un **projet technique**, élaboré avec l'appui des institutions ATER locales. Une fois le projet technique en main, il s'adresse à la banque de son choix.

Tout crédit débloqué par l'agent financier implique des garanties, généralement sous forme de gages, de cautions/garanties ou d'hypothèques sur des biens ruraux ou urbains. La garantie peut être constituée de biens appartenant à des tiers, qui doivent signer l'instrument de crédit en tant que garants intervenants.

Les opérations financières de crédit rural sont également soumises à des intérêts, des taxes, des frais bancaires et une assurance obligatoire pour les actifs offerts en garantie de l'opération. Les lignes de crédit ont des taux fixes, peuvent être subventionnées par le gouvernement fédéral et sont gérées par des banques agréées par la Banque centrale du Brésil.

Le crédit rural **est utilisé pour couvrir les coûts de la production agricole, du stockage et du transport, pour permettre l'investissement dans les biens et les services et pour industrialiser les produits agricoles** (par des coopératives ou dans de petites exploitations). Le Pronaf soutient également les pratiques agroécologiques, réduit les inégalités dans les campagnes et facilite l'accès des petits producteurs aux marchés. Il existe différents types et conditions de crédit PRONAF.



Il existe 10 lignes de crédit différentes adaptées aux différents besoins des agriculteurs familiaux : achat d'intrants, de semences, d'engrais, achat de machines, d'équipements, construction et modernisation des infrastructures de production, lignes spécifiques pour les jeunes, les femmes et autres. Des informations plus détaillées peuvent être obtenues auprès des institutions impliquées dans ce matériel.



Les fonds utilisés pour le crédit rural au Brésil proviennent de diverses sources, tant publiques que privées, qui garantissent le financement des activités agricoles.

Les principales sources sont les ressources obligatoires :

- **Dépôts à vue**, pourcentage des dépôts à vue effectués par les banques commerciales.
- **Épargne rurale**, pourcentage des fonds collectés dans le cadre de l'épargne rurale par les banques agréées.
- **Les Fonds de Financement Constitutionnels, tels que ceux du Nord (FNO), du Nord-Est (FNE) et du Centre-Ouest (FCO)**, qui stimulent la production agricole dans ces régions.
- **Le Budget Général de l'Union** pour la péréquation des intérêts.

En outre, il existe des ressources gratuites qui sont collectées par les institutions financières elles-mêmes (par exemple, par l'émission de bons de crédit aux entreprises agroalimentaires - LCA). Les institutions impliquées dans le crédit rural sont les suivantes :

- **La Banque Centrale du Brésil**, qui réglemente et supervise les opérations de crédit rural.
- **Les banques publiques et privées**, qui sont les opérateurs des lignes de crédit du Pronaf.
- **Les banques commerciales et les agents** qui proposent des crédits ruraux au Brésil sont les suivants, Banco do Brasil, Caixa Econômica Federal (banque brésilienne), les coopératives de crédit et les banques régionales telles que Banque du Nord-est et Banque d'Amazonie.

En outre, les institutions locales d'Assistance Technique et de Vulgarisation Rurale aident les agriculteurs à élaborer les projets techniques d'accès au crédit, qui sont nécessaires pour que les banques débloquent le crédit. L'institution ATER est également responsable de la délivrance du CAF.

Des programmes comme le Pronaf sont importants pour promouvoir l'inclusion financière des agriculteurs qui ont toujours été confrontés à l'exclusion bancaire. Son modèle renforce l'agriculture familiale, garantit l'approvisionnement national, encourage les pratiques agro-écologiques et élargit les possibilités, avec des lignes spécifiques pour les femmes, les jeunes et les populations traditionnelles.

5 Recherche agricole

Référence internationale en matière d'innovation technologique pour l'agriculture et l'élevage tropicaux depuis 1973, l'Embrapa a introduit une approche intégrée de la recherche appliquée, liée aux besoins du marché et des agriculteurs.

Responsable des avancées en matière de biotechnologie, d'irrigation et de gestion durable qui ont fait du Brésil un leader mondial de l'agriculture tropicale, et de la création de systèmes d'intégration, de variétés résistantes et de techniques de gestion très efficaces, l'EMBRAPA se consacre actuellement à l'agriculture à faible émission de carbone, à la récupération des pâturages dégradés, à la numérisation des campagnes et à la bioéconomie, autant de défis du XXI^e siècle.

Histoire de la recherche agricole au Brésil

- 1910 a 1960 Les débuts de la recherche agricole**

Les premières initiatives de recherche agricole au Brésil ont été menées par des instituts d'État et des centres universitaires, se concentrant sur des cultures spécifiques telles que le café et la canne à sucre. Ces initiatives étaient toutefois isolées et mal intégrées aux exigences du secteur productif.
- 1973 La révolution agricole et la création de l'Embrapa**

Embrapa a été créée pour unifier et centraliser les efforts de recherche agricole à l'échelle nationale, en mettant l'accent sur le développement de solutions adaptées au Cerrado (savane néotropicale) et à d'autres régions difficiles. En outre, l'entreprise a introduit une approche intégrée de la recherche appliquée, en lien avec les besoins du marché et des agriculteurs.
- 1980 a 2000 Expansion de la recherche tropicale**

Les progrès réalisés dans les domaines de la biotechnologie, de l'irrigation et de la gestion durable ont placé le Brésil au premier rang mondial dans le domaine de l'agriculture tropicale, mais aussi dans le développement de systèmes d'intégration, de variétés résistantes et de techniques de gestion hautement efficaces.
- 2000 até o presente L'ère de la durabilité et de la numérisation**

Les recherches actuelles portent sur l'agriculture à faible émission de carbone, la numérisation des campagnes et la bioéconomie, afin de répondre aux défis du XXI^e siècle.

Résultats

Parmi les domaines d'activité de l'Embrapa figurent l'amélioration génétique des cultivars tropicaux, tels que le soja résistant au Cerrado (savane néotropicale) et les variétés de maïs, de haricots et de coton, ainsi que la recherche d'aliments à plus forte valeur nutritionnelle, tels que le riz biofortifié.

Son infrastructure comprend des centres de recherche nationaux spécialisés dans des domaines tels que le riz, les haricots, le soja, les bovins et l'agriculture numérique. Elle dispose également de centres régionaux, spécialisés dans la recherche sur chaque biome, comme l'Amazonie, le Cerrado et le Semi-Aride. Elle encourage les partenariats avec les universités, les entreprises privées, les coopératives et les organisations internationales.

Parmi les résultats de la recherche de l'Embrapa, on peut citer le développement de technologies répondant aux besoins des agriculteurs familiaux et des régions vulnérables telles que la région semi-aride et l'Amazonie ; la conversion du Cerrado, auparavant improductif, en l'un des principaux centres agricoles du monde, grâce à des techniques telles que la correction des sols acides et des variétés résistantes aux climats secs. Elle a également réduit le besoin d'intrants chimiques grâce à la lutte intégrée contre les ravageurs, favorisant la conservation des ressources naturelles, et a développé des systèmes durables tels que l'intégration culture-élevage-forêt et des variétés plus résistantes à la sécheresse.

Domaines d'expertise



Amélioration génétique

Développement de cultivars adaptés au climat tropical, tels que le soja résistant au Cerrado et des variétés de maïs, de haricots et de coton.



Gestion et conservation des ressources naturelles

Des techniques telles que l'agriculture sans labour, la lutte intégrée contre les ravageurs et les systèmes agroforestiers.



Changement climatique et faible émission de carbone

Des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture, telles que les systèmes à faible émission de carbone et la récupération des pâturages dégradés.



Systèmes durables

L'intégration culture-élevage-forêt et la culture intercalaire, qui combinent différents systèmes de production afin de maximiser l'efficacité et la durabilité.



Biotechnologie et agriculture de précision

Utilisation d'outils biotechnologiques pour créer des organismes génétiquement modifiés et adoption de technologies numériques pour surveiller le terrain.



Aliments fonctionnels et nutritionnels

Recherche d'aliments à plus grande valeur nutritionnelle, tels que le riz biofortifié et les produits à propriétés fonctionnelles.

6 Conclusion

Le **renforcement de l'agriculture familiale nécessite des politiques publiques** coordonnées qui combinent l'accès à la terre, au marché, au crédit, à l'assistance technique et à l'innovation.

L'expérience brésilienne montre qu'un cadre institutionnel solide, associé à des mécanismes spécifiques visant à encourager la production et la commercialisation, peut avoir un impact transformateur sur les petits agriculteurs et la sécurité alimentaire nationale de la population.

Ce manuel, dans le cadre du projet du Fonds IBSA et soutenu techniquement par le gouvernement du Brésil, vise à soutenir les efforts du gouvernement de la République du Congo pour formuler des politiques agricoles efficaces et adaptées aux besoins des agriculteurs familiaux.

En indiquant les ressources techniques applicables à différents contextes, le matériel renforce l'engagement du projet et de ses partenaires en faveur de l'échange de connaissances et de la coopération internationale.

La mise en œuvre de stratégies telles que les achats institutionnels pour les repas scolaires, le crédit rural accessible et la recherche agricole adaptée au contexte local pourrait être un moyen prometteur de **renforcer l'agriculture familiale et de garantir un système alimentaire plus résilient et durable dans le pays.**

7 Bibliographie

Anater (2025). Présentation d'ANATER. Disponible à l'adresse : <https://www.anater.org/index.php/apresentacao/>. Consulté le 10/01/2025.

Embrapa (2025). Documents institutionnels. Disponible à l'adresse : <https://www.embrapa.br/documentos-institucionais>. Consulté le 10/01/2025.

Incra (2025). Institutionnel - INCRA. Disponible à l'adresse : <https://www.gov.br/incra/pt-br/acao-a-informacao/institucional/o-incra>. Consulté le 10/01/2025.

IBGE (2017). Recensement agricole 2017. Disponible à l'adresse : <https://www.ibge.gov.br/estatisticas/economicas/agricultura-e-pecuaria/21814-2017-censo-agropecuario.html>. Consulté le 25/02/2025.

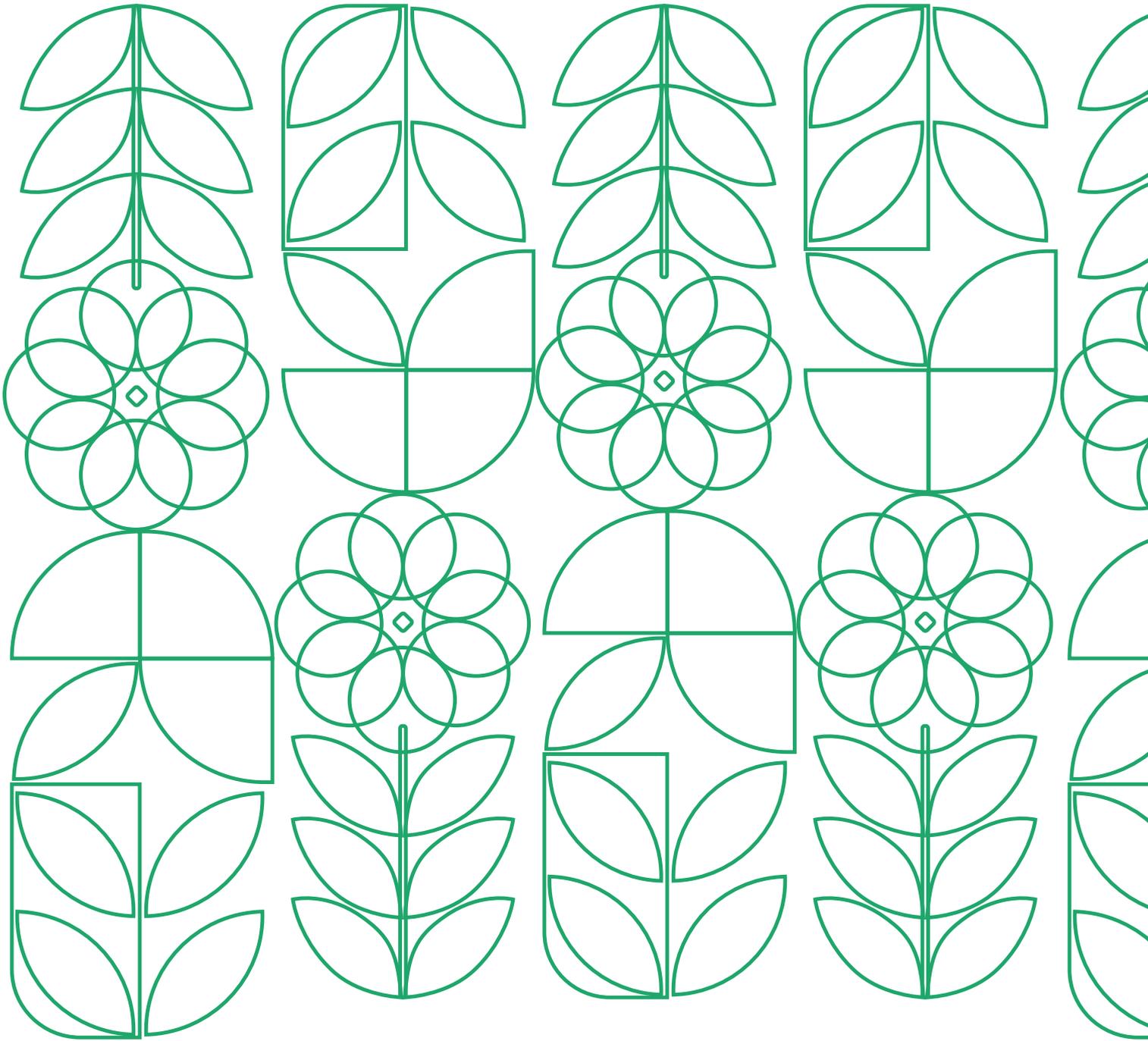
PAA (2018). Programme d'acquisition de denrées alimentaires. Disponible à l'adresse : https://www.mds.gov.br/webarquivos/publicacao/seguranca_alimentar/caderno_PAA.pdf. Consulté le 15/12/2024.

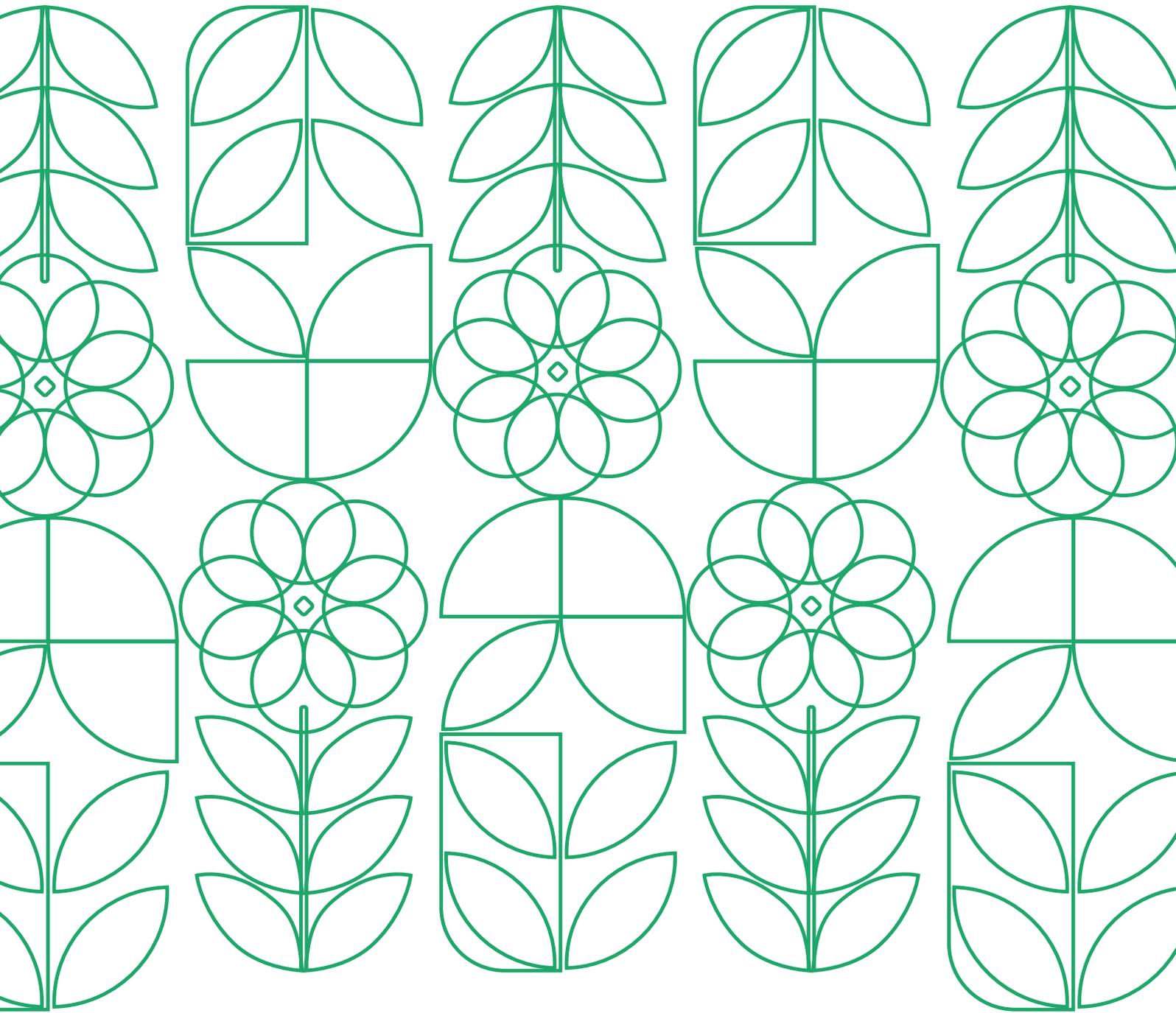
PNAE (2025). Programme national d'alimentation scolaire. Disponible à l'adresse : <https://www.gov.br/fnde/pt-br/acao-a-informacao/acoes-e-programas/programas/pnae#:~:text=O%20Programa%20Nacional%20de%20Alimenta%C3%A7%C3%A3o,filantr%C3%B3picas%20ou%20por%20elas%20mantidas>. Consulté le 10/01/2025.

PRONAF (2025). Programme national de renforcement de l'agriculture familiale. Disponible à l'adresse : <https://www.gov.br/mda/pt-br/acao-a-informacao/acoes-e-programas/programas-projetos-acoes-obras-e-atividades/programa-nacional-de-fortalecimento-da-agricultura-familiar-pronaf>. Consulté le 10/01/2025.

Plan Safra 2024/2025 (2024). Présentation du plan Safra 2024-2025. Disponible à l'adresse : <https://www.gov.br/mda/pt-br/noticias/2024/07/comida-no-prato-com-reducao-de-juros-para-a-producao-de-alimentos-basicos-psaf-chega-ao-recorde-de-r-76-bilhoes-no-credito-rural/apresentacao-plano-safra-2024-2025.pdf/view>. Consulté le 15/12/2024.

Semences **d'Avenir**





Semences d'Avenir

